

LES ACTIONS

DE

BASE



Règlement de manoeuvres

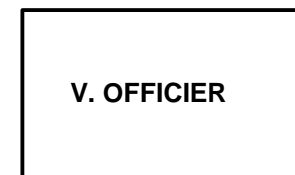
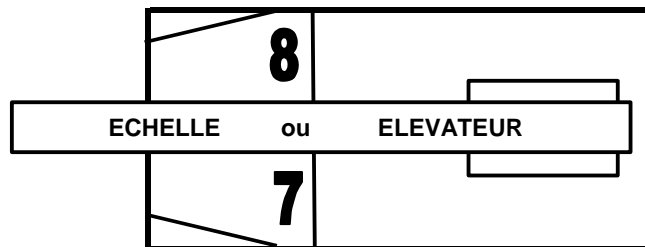
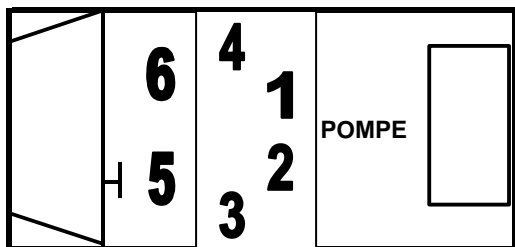
- **Constitution des départs.**
- **Principes de base.**
- **Les responsabilités opérationnelles.**
- **Les actions.**
- **Instructions de coordination.**
- **Aide adéquate**
- **Les applications – Procédures.**
- **La désincarcération.**

CONSTITUTION DES DEPARTS

INTERVENTIONS	VEHICULES	PERSONNEL	RENFORTS EVENTUELS
FEU URBAIN & RURAL	A - P / Ech /Citerne / Voit Off	6/2/2/1	non déterminés
FEU de BOIS	A-P 4x4	6 ou 2 selon le cas	Citernes / Voit Off
CHIMIQUE	A – P / CMIC /Citerne / Voit Off	6/4/2/1	Non déterminés
FUITE DE GAZ	A – P / Ech /Citerne/ Voit Off	6/2/2/1	non déterminés
EXPLOSION	A - P / Ech /Citerne/ Voit Off / Désinca lourd	6/2/2/1/2	non déterminés
FEU HOSPITALIER	A - P / Ech / Citerne / Voit Off	6/2/2/1	non déterminés
FEU AUTOROUTE	A - P / Citerne / Voit Off	6/2/1	Désinca / Elévateur pour éclairage de zone
FEU CHEMINEE	A – P / Elevateur	2/2	Off
A.O. Logivesdre	A - P	6	Départ incendie normal
DESINCARCERATION	A - P / Désinca / Voit Off	5/3/1	Elévateur (éclairage)
ASCENSEUR	Désinca + clés + 2 postes portatifs	3	
ANIMAL	A - P	2	Elévateur (levage)
TRONCONNAGE	A - P ou Désinca lourd	2	Echelle ou Elévateur ou Treuil
POMPAGE	A - P	2	non déterminés
DEGAG. VOIRIE	A - P ou Citerne légère	2	Désinca lourd (treuil)
GUEPES	Véh guêpes	2	Echelle ou Elévateur
CORNICHES	Ech ou Elév	2	
DESEPERE	A - P + Coussin / Ech / Voit Off	6/2/1	
NOYE	A - P / Voit Off / camionnette + bateau	6/1/2	Elévateur
ECLAIRAGE	Camionnette poly, coffre, TEKLITE, groupe	2	Elévateur
GRIMP	Camionnette polyvalente	Selon le cas	PV 20/ Elévateur/ Off
BALISAGE AUTOROUTE	Désinca (balisage)	2	

LE DEPART FEU.

Le départ "feu" normal est constitué de 4 véhicules et 11 hommes, ils se répartissent comme suit :



La pompe compte :

- 4 Sapeurs (1-2-3-4)
- 1 Chauffeur (5)
- 1 Gradé (6)

L'échelle compte :

- 1 Sapeur (8)
- 1 Chauffeur (7)

La citerne compte :

- 1 Sapeur (10)
- 1 Chauffeur (9)

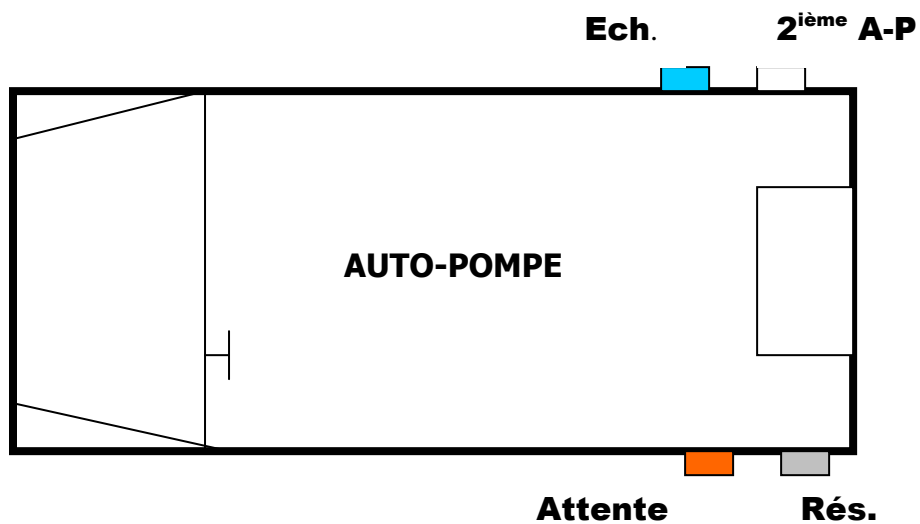
La voiture Officier :

- 1 Officier

LE DEPART FEU NORMAL EST AMENE A INTERVENIR DANS DIVERSES SITUATIONS. A CHACUNE DE CES SITUATIONS CORRESPOND UNE MANIERE DE FAIRE, UNE ACTION ET LA FONCTION DE CHAQUE SAPEUR PEUT VARIER (légèrement) SELON L'ACTION COMMANDEE PAR LE CHEF DES OPERATIONS.

	ALIMENTATION	ATTAQUE
1	HOMME A LA BOUCHE	
2	ALIMENTATION 70	LIGNE D'ATTENTE
3		AIDE PORTE-LANCE
4		PORTE-LANCE
5	CULOTTE+Pte LONGUEUR+TRI.	
6		RECONNAISSANCE
7	ECHELLE AERIENNE	ECHELLE AERIENNE
8	ECHELLE AERIENNE	ECHELLE AERIENNE
9	REFOULEMENT CIT. VERS A-P	
1	REFOULEMENT CIT. VERS A-P	ESTAFETTE (n°6 ou chef des Ops).
0		

Véh. N°	FONCTION	RESPONSABILITE DE BASE	Binôme Alim. (1)	Binôme Attaq. (2)	Binôme Réserve
Auto-Pompe	1	Sp	Homme à la bouche	⑤	
	2	Sp	Lignes Alimentation et attente	⑤	
	3	Sp	Aide-porte-lance		⑤
	4	Sp	Porte-lance		⑤
	5	Chauf	Chauffeur pompe		
	6	Gradé	Chef de départ		
Ech.	7	Chauf	Chauffeur Ech.		
	8	Sp	Porte-lance échelle		
Cit.	9	Chauf	Chauffeur citerne		⑤
	10	Sp	Estafette		⑤
Off.		Chef des opérations			



LES RESPONSABILITES OPERATIONNELLES.

Le plus haut gradé sur les lieux d'intervention est le *chef des opérations*. Le chef des opérations garde l'initiative et la responsabilité des mesures à prendre sur les lieux d'intervention.

Il opère les reconnaissances et prend les dispositions nécessaires. Il a le droit et même le devoir, malgré le refus des habitants, d'entrer dans les locaux lorsqu'il considère que sa présence est nécessaire, tant pour la reconnaissance, les sauvetages, l'établissement ou l'attaque, qu'en vue de la protection. En cas d'absolue nécessité, il peut faire ouvrir les portes qui donnent sur le feu. S'il n'y a pas d'urgence, il se fera assister par le commissaire de police ou par son délégué.

Il fait évacuer les locaux menacés et reste en contact permanent avec les différentes équipes pour rester maître de la situation. Il veille spécialement à la sécurité du personnel engagé.

Pendant les travaux, il rassemble tous les renseignements qui lui seront nécessaires pour l'établissement de son rapport qu'il rédigera immédiatement après l'intervention et suivant le modèle prescrit.

Après l'extinction, il rend compte au bourgmestre, au commissaire de police et à toute autorité compétente, des dangers présentés par les bâtiments sinistrés, et des mesures de protection à envisager.

Avant de donner l'ordre de fin d'intervention, il inspecte minutieusement les lieux ainsi que les abords immédiats. Il accordera une attention particulière aux boiseries et aux matériaux qui peuvent encore contenir un foyer.

Les devoirs de l'homme à la bouche (1).

L'homme à la bouche doit repérer la borne ou la bouche la mieux positionnée par rapport au lieu de l'incendie. Il doit garnir l'hydrant et ensuite le purger.

Les devoirs de l'homme à l'alimentation (2).

L'homme préposé à l'alimentation doit raccorder la tridivision « alimentation » à l'hydrant, garni par l'homme à la bouche. Il doit toujours alimenter en 70. Les tuyaux seront déroulés le long de la bordure du trottoir (rigole). L'hydrant sera progressivement et COMPLETEMENT ouvert.

Le préposé à l'alimentation placera les ponts à tuyaux et les cônes si nécessaire.

Les devoirs de l'aide porte-lance (3).

L'aide porte-lance veille à la sécurité et à la facilité de travail du porte-lance. Il écarte ce qui gêne ce dernier dans ses déplacements. Il évacue tout ce qui peut être atteint par le feu ainsi que les parties qui menacent de s'effondrer.

L'aide porte-lance assure la liaison avec les porte-lance voisins et avec son chef. Il remplace le porte-lance quand celui-ci le juge nécessaire ou lorsque le chef l'ordonne.

C'est lui qui ouvre les vannes de la tridivision de refoulement, lorsque les établissements sont effectués en B.P.

C'est lui qui place les éventuels bracelets à tuyaux et les éventuelles cales de porte.

Les devoirs du porte-lance (4)

Le porte-lance prend place à l'endroit indiqué et exécute les ordres reçus du chef de départ (le n° 6). Il attaque le feu sur son plan en s'approchant le plus près possible et en employant les jets et débits adéquats, conformément aux instructions. Il n'emploie que l'eau strictement nécessaire, et ferme la lance en cas de déplacement ou lorsqu'il ne voit plus le feu.

Le porte-lance avance prudemment et lentement; il ne dirige pas continuellement le jet sur le même point.

Il évite d'arroser les fenêtres et les autres objets susceptibles d'être endommagés par l'eau. Il doit noircir les boiseries, c'est-à-dire arroser rapidement les parties qui brûlent et mouiller les parties menacées. Le porte-lance reste si possible en contact avec les porte-lance voisins. Il change de place suivant les situations, soit par ordre de son chef, soit de sa propre initiative. Dans ce cas, il doit prévenir son chef dès que possible.

Le porte-lance est tenu d'ouvrir ou de fermer délicatement le robinet de sa lance pour éviter les coups de bélier. En période de gel, un léger débit permanent prévient le gel de tuyau.

Les devoirs du sapeur-pompier chauffeur (5 - 9).

Sa première tâche est d'arriver sur les lieux aussi rapidement que possible, SANS COMMETTRE D'IMPRUDENCES susceptibles de provoquer un retard. Il doit d'initiative prendre le chemin le plus indiqué et suivre les éventuels conseils d'itinéraire du chef de départ; il règle lui-même la vitesse de son véhicule suivant les circonstances, en respectant le code de la route. En cas d'utilisation de la pompe, il en est l'opérateur, il suit les instructions du chef.

Il veille à atteindre et à maintenir la pression indiquée sans à-coups; il doit être conscient de ce qu'un geste irréfléchi de sa part met la sécurité du porte-lance en danger. En aucun cas, il ne quitte la pompe aussi longtemps qu'elle est en action.

La position de son véhicule doit être correcte, la facilité des manœuvres peut en dépendre.

Le chauffeur est responsable du matériel embarqué, il sera toujours au courant de la situation matériel sorti du camion pour être utilisé. Lorsque du matériel doit être désarrimé, c'est lui qui dirigera la manœuvre. Le chauffeur fait l'inventaire

de son véhicule avant de quitter les lieux d'intervention et fait rapport au chef de départ de tout manquement ou détérioration.

Les devoirs du chef de départ (6).

Arrivant le premier sur place, le chef de départ assume l'entière responsabilité de l'opération jusqu'à l'arrivée du chef des opérations.

Avec ses équipes, il commande et participe aux actions de base. Il est le chef qui donne les ordres directs à ses hommes, dont il est entièrement responsable. Comme élément moteur dans le feu de l'action, il commande et participe. Il reste toujours auprès de ses hommes, connaît la situation de tous ses hommes, veille à leur sécurité et à ce qu'ils soient relevés à temps.

Le chef de départ a le devoir d'exécuter les ordres qui lui sont donnés directement ou par l'intermédiaire de ses supérieurs. Il peut être chargé de reconnaissances partielles. Il surveille attentivement le déroulement des manœuvres d'extinction dans son secteur, se met en communication avec les secteurs voisins, et fait rapport au chef des opérations de tout changement de situation. Il doit prendre les mesures exigées par la situation dans son secteur. Il peut modifier l'emplacement des lances si cela ne peut nuire au plan général d'attaque, mais il doit en avertir au plus tôt le chef des opérations.

Il coordonne le travail de ses hommes, prévoit les remplacements quand le travail est pénible.

Les devoirs du chef de manœuvre (C.M.) :

Lorsque l'ampleur du sinistre le justifie ou que plusieurs véhicules interviennent simultanément (aide adéquate par exemple) le chef des opérations peut se faire assister par un chef de manœuvre dont la fonction consiste à coordonner les manœuvres et à en vérifier la bonne exécution. Ceci comprend notamment :

- L'organisation de l'alimentation en eau (hydrant, citernes, pompes).
- Donne les ordres relatifs à la mise en œuvre du matériel à mettre en œuvre ou à replier.
- Désigne l'emplacement des tri divisions sur les lignes de refoulement.
- Désigne les tâches au personnel disponible. Il tient compte de leur appartenance à un départ de façon à les laisser, si possible, sous le contrôle de leur chef de départ.
- Est à l'écoute permanente **ASTRID – groupe de travail et routine.**

Dès que le personnel a accompli la mission qui lui est impartie, il vient en informer le chef de manœuvre et reste à disposition à l'endroit qui lui est indiqué. Toutefois, le personnel d'attaque ne quitte jamais son poste sans en avoir reçu l'ordre du chef des opérations.

Les devoirs de l'estafette (10):

Après avoir alimenté l'A-P depuis la citerne, il se met à disposition du chef des opérations (le sous-officier ou l'officier). Durant les reconnaissances, il veillera à la sécurité du gradé avec lequel il travaille. Il exécutera toutes les missions qui lui sont confiées par ce même gradé. Il pourra être amené à transmettre un ordre.

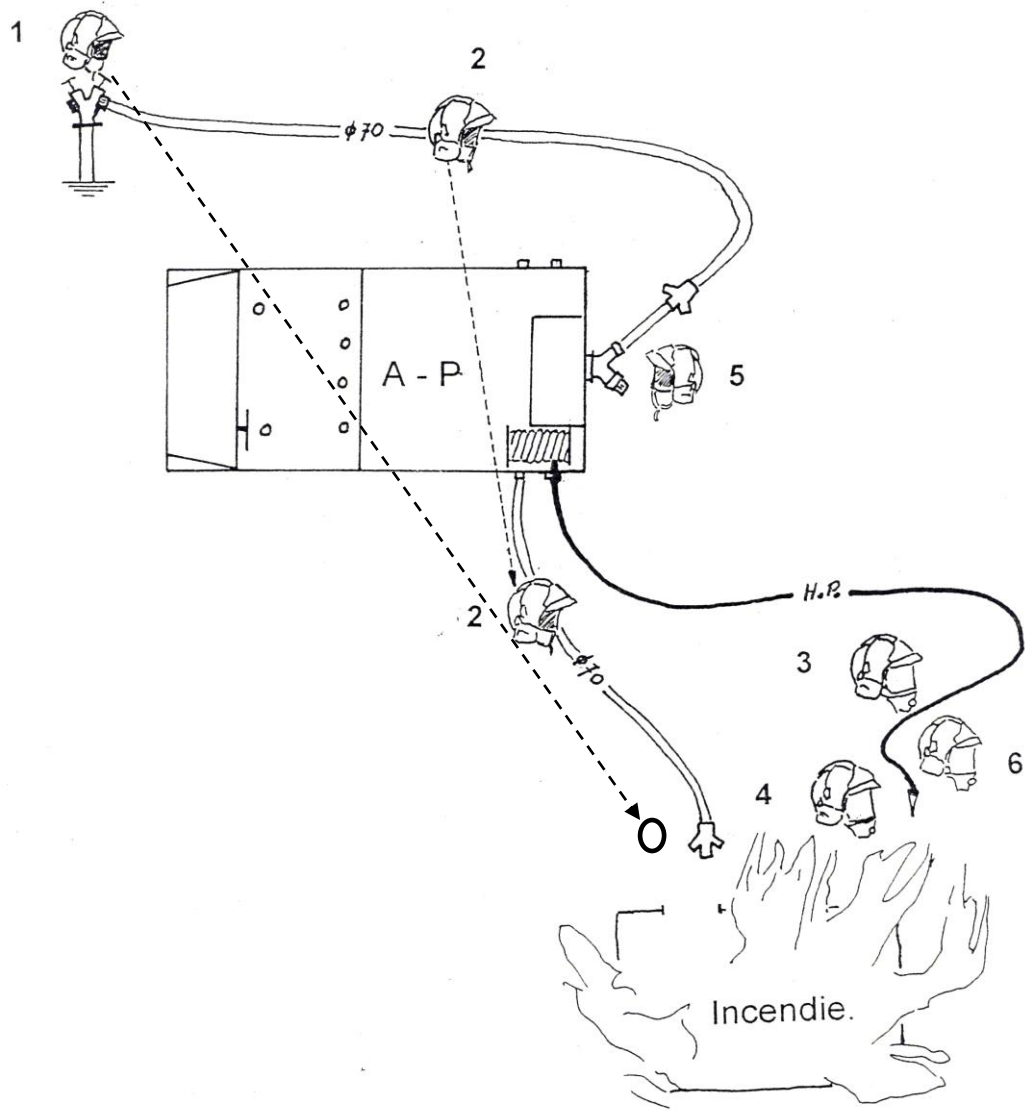
Action : **de BASE** 1 véhicule 1 H.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 mettent le masque.

Sur place :

- Le n°1
- Muni de son matériel, monte la BI,
 - Purge la BI,
 - Ouvre les eaux,
 - Place deux Longueurs de 45 et une lance à côté de la tri en attente.
 - Avec le n°2 signale, par radio ASTRID, qu'il est disponible.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°2
- Etablit la ligne d'alimentation de l'A-P vers la BI,
 - Monte la colonne en attente.
 - Avec le n°1 signale, par radio ASTRID, qu'il est disponible.
- Le n°3
- Est équipé d'un ARI,
 - Aide le n°4 à dérouler la H.P.,
 - Emporte un bracelet et une cale de porte,
 - Emporte une corde s'il est amené à monter aux étages,
 - Devient aide porte-lance,
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°4
- Est équipé d'un ARI,
 - Prend la H.P. l'essaye à côté de l'A-P,
 - Devient porte-lance,
- Le n°5
- ASTRID, met la radio du véhicule sur le groupe attribué.
 - Met la cale de roue,
 - Embraye sa pompe,
 - Place le collecteur, la tri-division et le mini-tuyau,
 - Aide les n°3 et 4 à dérouler la H.P.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°6
- Est équipé d'un ARI,
 - Effectue sa reconnaissance.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué + routine.

Action : **de BASE** 1 véhicule 1 H.P. Pas de victime.



Action : **M 1** 3 véhicules 1 H.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 endossent un ARI.

Sur place :

Le n°1

- a. Muni de son matériel, monte la BI,
- b. Purge la BI,
- c. Ouvre les eaux,
- d. Place deux Longueurs de 45 et une lance à côté de la tri en attente.
- e. Avec le n°2 signale, par radio ASTRID, qu'il est disponible.
- f. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.

Le n°2

- a. Etablit la ligne d'alimentation de l'A-P vers la BI,
- b. Monte la colonne en attente,
- c. Avec le n°1 se met à disposition du chef des opérations.

Le n°3

- a. Est équipé d'un ARI,
- b. Aide le n°4 à dérouler la H.P.,
- c. Emporte un bracelet et une cale de porte,
- d. Emporte une corde s'il est amené à monter aux étages,
- e. Devient aide porte-lance,
- f. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.

Le n°4

- a. Est équipé d'un ARI,
- b. Prend la H.P. l'essaye à côté de l'A-P,
- c. Devient porte-lance,

Le n°5

- a. ASTRID, met la radio du véhicule sur le groupe attribué.
- b. Met la cale de roue,
- c. Embraye sa pompe,
- d. Place le collecteur, la tri-division et le mini-tuyau,
- e. Aide les n°3 et 4 à dérouler la H.P.
- f. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.

Le n°6

- a. Est équipé d'un ARI,
- b. Effectue sa reconnaissance.
- c. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué + routine.

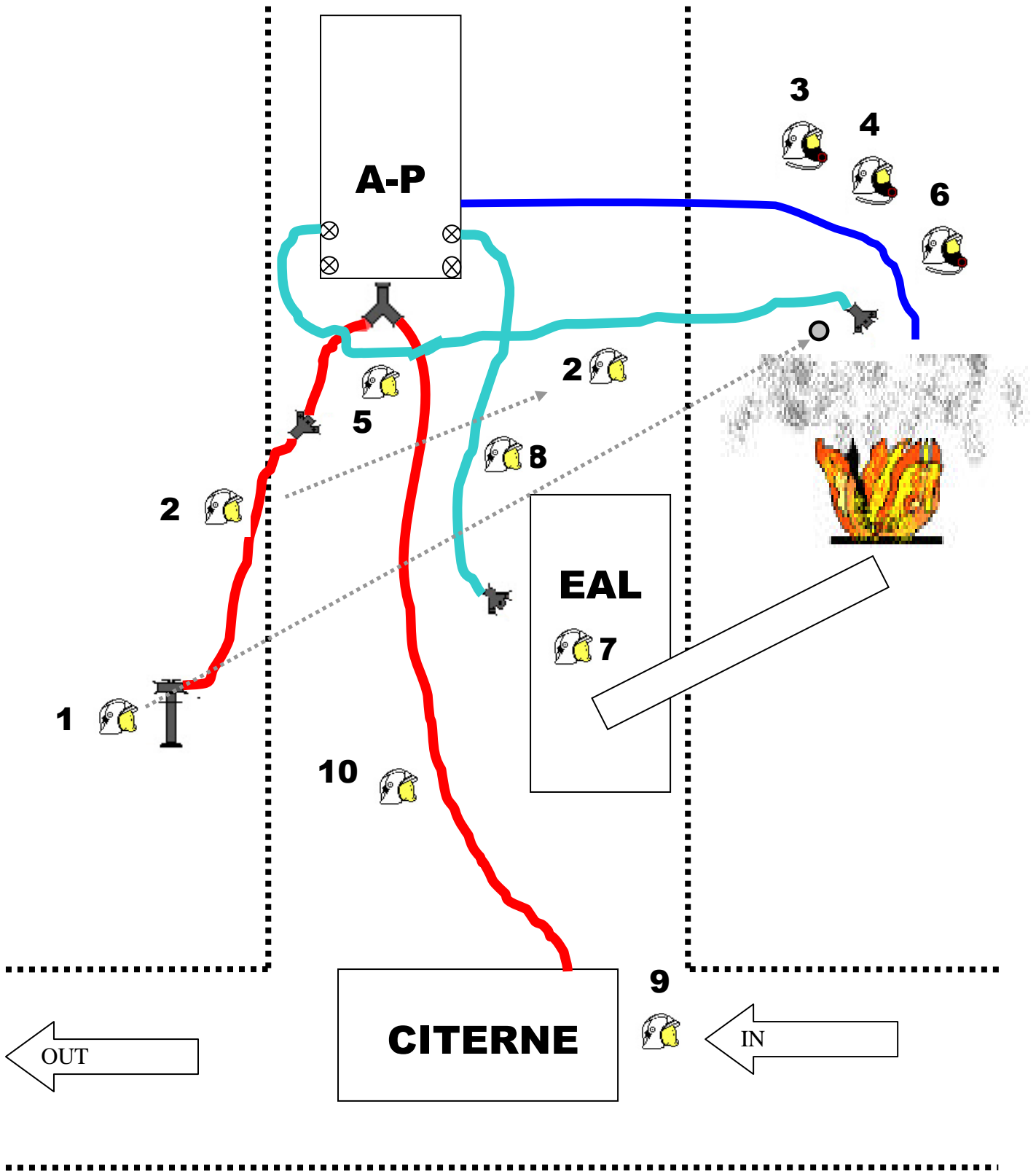
Les n°7 et 8 : Attendent les instructions. Selon l'ampleur du sinistre, la mise en tour d'eau peut être établie d'initiative.

Le n°9

- a. Aide le n°10 à établir le refoulement Cit vers A-P,
- b. Après avoir prévenu le n°5, alimente l'A-P
- c. Place les ponts et cônes si nécessaire,
- d. Reste à l'écoute radio à son véhicule et sur le groupe attribué.

Le n°10

- a. Aide le n°9 à établir le refoulement Cit vers A-P
- b. Aide les n° 1 & 2 à établir l'alimentation A-P vers BI.
- c. S'équipe d'un ARI et d'une radio ASTRID.
- d. Rejoint le chef des opérations (Off ou n° 6) et devient son estafette.



Action : **M 2** 3 véhicules 2 H.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 endossent un ARI.

Sur place :

- Le n°1
- Muni de son matériel, monte la BI,
 - Purge la BI,
 - Ouvre les eaux,
 - Place deux Longueurs de 45 et une lance à côté de la tri en attente.
 - S'équipe d'un ARI,
 - Aide le n°2 à dérouler la deuxième H.P.,
 - Emporte un bracelet et une cale de porte,
 - Emporte une corde s'il est amené à monter aux étages,
 - Devient aide porte-lance.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°2
- Etablit la ligne d'alimentation de l'A-P vers la BI,
 - Monte la colonne en attente,
 - S'équipe d'un ARI,
 - Prend la seconde H.P., l'essaye à côté de l'A-P,
 - Devient porte-lance ,
- Le n°3
- Est équipé d'un ARI,
 - Aide le n°4 à dérouler la première H.P.,
 - Emporte un bracelet et une cale de porte,
 - Emporte une corde s'il est amené à monter aux étages,
 - Devient aide porte-lance,
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°4
- Est équipé d'un ARI,
 - Prend la première H.P., l'essaye à côté de l'A-P,
 - Devient porte-lance,
- Le n°5
- ASTRID, met la radio du véhicule sur le groupe attribué.
 - Met la cale de roue,
 - Embraye sa pompe,
 - Place le collecteur, la tri-division et le mini-tuyau,
 - Aide les n°3 et 4 à dérouler la H.P.
 - Aide les n°1 et 2 à dérouler la deuxième H.P.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le goupe attribué.
- Le n°6
- Est équipé d'un ARI,
 - Effectue sa reconnaissance.
 - Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué + routine.
- Les n°7 et 8
- Attendent les instructions. Selon l'ampleur du sinistre, la mise en tour d'eau peut être établie d'initiative.
- Le n°9
- Aide le n°10 à établir le refoulement Cit vers A-P,
 - Après avoir prévenu le n°5, alimente l'A-P
 - Place les ponts et cônes si nécessaire,
 - Reste à l'écoute radio à son véhicule et sur le groupe attribué.
- Le n°10
- Aide le n°9 à établir le refoulement Cit vers A-P
 - Aide les n° 1 & 2 à établir l'alimentation A-P vers BI.
 - S'équipe d'un ARI et d'une radio ASTRID.
 - Rejoint le chef des opérations (Off ou n° 6) et devient son estafette.

Action : **B1** 3 véhicules 1 B.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 endossent un ARI.

Sur place :

- Le n°1
- a. Muni de son matériel, monte la BI,
 - b. Purge la BI,
 - c. Ouvre les eaux,
 - d. Avec le n°2 se met à disposition du chef des opérations.
 - e. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°2
- a. Etablit la ligne d'alimentation de l'A-P vers la BI,
 - b. Avec le n°1 se met à disposition du chef des opérations.
- Le n°3
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Emporte un bracelet et une cale de porte,
 - c. Aide le n°4 à établir le refoulement A-P vers tri-division puis tri-division vers lance,
 - d. Emporte une corde s'il est amené à monter aux étages,
 - e. Devient aide porte-lance (ouverture de la vanne tri-division).
 - f. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°4
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Emporte un bracelet et la lance désignée,
 - c. Aide le n°3 à établir la ligne de refoulement A-P vers tri-division puis tri-division vers lance,
 - c. Devient porte-lance.
- Le n°5
- a. ASTRID, met la radio du véhicule sur le groupe attribué.
 - b. Met la cale de roue,
 - c. Embraye sa pompe,
 - d. Place le collecteur, la tri-division et le mini-tuyau,
 - e. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°6
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Effectue sa reconnaissance.
 - c. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué + routine.
- Les n°7 et 8
- Attendent les instructions. Selon l'ampleur du sinistre, la mise en tour d'eau peut être établie d'initiative.
- Le n°9
- a. Aide le n°10 à établir le refoulement Cit vers A-P,
 - b. Après avoir prévenu le n°5, alimente l'A-P
 - c. Place les ponts et cônes si nécessaire,
 - d. Reste à l'écoute radio à son véhicule et sur le groupe attribué.
- Le n°10
- a. Aide le n°9 à établir le refoulement Cit vers A-P
 - b. Aide les n° 1 & 2 à établir l'alimentation A-P vers BI.
 - c. S'équipe d'un ARI et d'une radio ASTRID.
 - d. Rejoint le chef des opérations (Off ou n° 6) et devient son estafette.

Action : **B2** 3 véhicules 2 B.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 endossent un ARI.

Sur place : Cette manœuvre est semblable à la manœuvre B1. La seconde lance sera établie au départ de la tri-division par les n°1 et 2.

Les n°7 et 8 Attendent les instructions. Selon l'ampleur du sinistre, la mise en tour d'eau peut être établie d'initiative.

Lors d'un incendie important, le premier départ feu normal peut donc installer 2 lances au sol et une lance sur l'échelle (3 en tout) tout en respectant le présent règlement de manœuvre.

Action : **Bâtiment avec dévidoirs (hauteur).**

3 Véhicules Pas de H.P. Pas de victime.

Durant le trajet : Les n°3, 4 et 6 endossent un ARI.

Sur place :

- Le n°1
- a. Muni de son matériel, monte la BI,
 - b. Purge la BI,
 - c. Ouvre les eaux sur ordre,
 - d. Aide le n°2
 - e. Avec le n° 2 se met à disposition du chef des opérations.
 - f. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°2
- a. Etablit la ligne d'alimentation de l'A-P vers la BI,
 - b. Monte la colonne d'attente sur rodre,
 - c. Avec le n° 1 se met à disposition du chef des opérations.
- Le n°3
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Emporte le matériel suivant avec lui: 2 L de 45
 - 1 lampe de poche
 - 1 corde
 - 1 bracelet
 - 1 cale de porte
 - 1 clé individuelle
- Le n°4
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Emporte le matériel suivant avec lui: 1 lance et une L de 45
 - 1 lampe de poche
- Le n°5
- a. ASTRID, met la radio du véhicule sur le groupe sélectionné.
 - a. Met la cale de roue,
 - b. Place le collecteur, la tri-division, le mini-tuyau,
 - c. Reste attentif aux instructions qui seront données par radio (la mise sous eau s'effectue sur ordre).
 - d. Reste à l'écoute radio permanente sur le groupe attribué.
- Le n°6
- a. Est équipé d'un ARI,
 - b. Emporte 1 lampe de poche et 1 pied de biche.
 - c. Effectue sa reconnaissance,
 - d. Reste à l'écoute permanente sur le groupe attribué + routine.

Tout le matériel emporté et non directement utilisé, ainsi que tout le matériel en renfort (bonbonnes etc...) sera déposé à l'endroit désigné par le chef des opérations.

Si les n°1 et 2 doivent participer à l'extinction, ils s'équiperont du même matériel que les n°3 et 4.

Les n°7 et 8 Attendent les instructions. Selon l'ampleur du sinistre, la mise en tour d'eau peut être établie d'initiative.

Les n°9 et 10 exécutent la manœuvre M1.

PROCEDURE « FEU AVEC VICTIME »

Départ feu normal, 3 véhicules – 10 hommes.

1. Se renseigner au **maximum** sur le nombre et l'emplacement de la ou les victimes.
2. Le placement des véhicules est primordial. Travail de l'échelle et départ de l'ambulance avec une victime.
3. Prendre un matériel suffisant et nécessaire avec soi (par exemple couvre – face supplémentaire, corde, couverture, craie grasse en cas de nombreux locaux, etc...)
4. Sauvetages par les voies naturelles d'évacuation préférables à nos moyens tels que l'échelle aérienne ou à coulisse.
5. Répartition des équipes de la manière suivante:

Equipe 2 (Attaq.)

Attaque du feu (souvent une H.P.) mais dans l'optique de l'appui du sauvetage.

Equipe 1 (Alim.) plus le chef de départ :

Equipe chargée de la recherche et de l'évacuation de la ou les victimes.

Chauffeur pompe :

Reste à son véhicule, reste très attentif au trafic radio.

Personnel de l'échelle ou l'élévateur:

S'installe en tour d'eau (appui éventuel des sauveteurs) sauf contrordre (victimes présentes aux fenêtres p. ex.). Le n°8 (le convoyeur) endosse le masque; le n°7 reste aux commandes et est très attentif aux trafic radio et aux communications de l'interphonie.

Equipe de la citerne :

Effectue l'alimentation de l'A-P (**citerne puis hydrant**) et place la ligne d'attente. Le n° 9 reste à son véhicule ; le n° 10 rejoint le chef des opérations (Off ou n° 6) équipé d'un ARI.

6. Moyens d'extinction directement disponibles : une lance avec la première équipe et une lance sur l'échelle aérienne.
7. Interdiction de s'aventurer seul à l'intérieur d'un bâtiment si l'on porte le masque.
8. Si le sauvetage est effectué par l'échelle aérienne, 2 personnes maximum dans la nacelle. Toujours amener les **victimes au niveau du sol**.

9. Dès qu'une victime est sortie d'un bâtiment elle est confiée au personnel médical (SMUR et Amb)..
10. Le volet médical est géré par le médecin sur place ou à défaut par les ambulanciers. Les demandes de renfort médicaux sont réalisés par l'équipe médicale ou ambulancière via la centrale 100. Si possible, le chef des opérations est averti du départ des ambulances.
11. Méthode de fouille systématique et utilisation des masques selon procédure masque.

Dans ce type d'intervention, plus que dans toute autre, le stress est présent. Nous devons et c'est un devoir, le maîtriser.

Pour y arriver, **le travail en équipe**, peut nous y aider grandement.

Le travail en équipe comporte plusieurs exigences:

- a) Appui mutuel physique et moral,
- b) Renseignement constant sur les recherches et la localisation de l'équipe,
- c) Protection individuelle (tenue) et collective,
- d) Une certaine dose d'initiative est indispensable. Néanmoins, cette initiative ne débordera pas de l'idée générale de manœuvre établie par le chef des opérations.

MISE EN TOUR D'EAU PV 21 (ELEVATEUR).

Cette manœuvre s'effectue sur ordre.

Le n° 7 (le chauffeur)	Le n° 8 (le convoyeur)
Place son véhicule	Aide le 7 à placer son véhicule.
Effectue les manœuvres cabine <i>Mise au neutre</i> <i>Frein à main</i> <i>Prise de force</i> <i>Eclairage néons si nécessaire</i>	
Cale de roue et vérins si nécessaire	Cale de roue et vérins si nécessaire
Installation des vérins	Effectue l'alimentation : <i>Mini tuyau 110</i> <i>Collecteur 110/70</i> <i>Mini tuyau 70</i> <i>Tri</i> <i>Alimentation 70 Elév vers A-P</i>
Aide le Sp à l'alimentation	
Dégage et positionne la nacelle	S'équipe de son ARI
Etabli le contact radio et interphonie	Ferme la purge, ouvre les eaux Monte dans la nacelle avec le sac Raccorde le mini tuyau et la lance Ouvre les eaux dans la nacelle.

ALIMENTATION MISE EN PLACE
ATTAQUE

AVANT INTERVENTION :

- Le sp. s'équipe de sa ceinture durant le trajet.

DURANT L'INTERVENTION :

- Toute manœuvre doit être communiquée par interphonie avant qu'elle ne soit effectuée.
- Sauf contrordre ou demande du sapeur, le chauffeur doit rester assis aux commandes durant toute l'utilisation de l'engin.
- Le sapeur doit être amarré dès que la nacelle est dégagée.
- Durant le trajet et l'intervention, l'écoute radio (routine durant le trajet et groupe attribué sur place) est permanente tant par le n°7 que le n° 8.

APRES INTERVENTION, SUR LES LIEUX DE L'INTERVENTION :

- Ouvrir les purges de la nacelle, de l'élévateur.

MISE EN TOUR D'EAU PV 22 (ECHELLE).

Cette manœuvre s'effectué sur ordre.

Le n° 7 (le chauffeur)	Le n° 8 (le convoyeur)
Place son véhicule	Aide le 7 à placer son véhicule
Effectue les manœuvres cabine <i>Frein à main, sélecteur sur neutre</i> <i>Moteur au ralenti</i>	
Place la cale de roue	Cale de roue et vérins si nécessaire
Sort la petite échelle, la place à l'AR/sol	
Place les cales de vérins si nécessaire	
Mise en place des vérins et de la nacelle <i>Vérifie le témoin de stabilisation</i> <i>Contrôle ouverture nacelle</i>	
Place la petite échelle	Place le tutau lové face au feu
Prend le tuyau de 70 lové (30 m) et le raccorde à la colonne sèche. Retire la petite échelle et la range	Etabli l'alimentation Ech vers A-P
	S'équipe de son ARI
	Emporte le sac d'attaque Monte dans la nacelle par le côté Raccorde le mini tuyau 45 Monte dans la nacelle
Déploie le parc à échelle	
Raccorde la L à la vanne de purge Ouvre les eaux après contrôle visuel de la ligne et accord du Sp	Est prêt à être alimenté

MISE EN PLACE

ALIMENTATION

ATTAQUE

- Le placement du VPP ou de phares 220 volts s'effectue à deux et nacelle au sol.
- L'utilisation de la lance canon se fait sur ordre (lors d'incendie important). Son placement s'effectue à deux, nacelle au sol.
- Toute manœuvre doit être communiquée par interphonie avant qu'elle ne soit effectuée.
- Dans la nacelle, le n° 8 doit toujours être amarré. Il s'équipe de sa ceinture durant le trajet.
- Tout mouvement du parc à échelle est interdit si quelqu'un se trouve sur les échelons.
- Durant le trajet et l'intervention, l'écoute radio (routine durant le trajet et groupe attribué sur place) est permanente tant par le n°7 que le n° 8.
- Sauf contrordre ou demande du sapeur, le chauffeur doit rester assis aux commandes durant toute l'utilisation de l'engin.

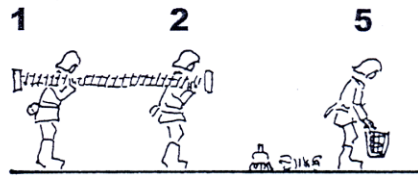
Action A-P en aspiration (1 véhicule).

	5	1	2
Phase 1	Donne l'eau au porte-lance	Portent les tuyaux d'aspiration devant l'A-P	
	Prépare la crépine, le panier, les clés et les 2 cordes		
Phase 2	Fixe la crépine, le panier et les deux cordes.	Effectuent le montage des tuyaux, les plongent dans l'eau, les raccordent à l'A-P	
Phase 3	Met la pompe en aspiration, surveille la pompe, fournit la pression demandée.	Se mettent à la disposition du chef de départ	

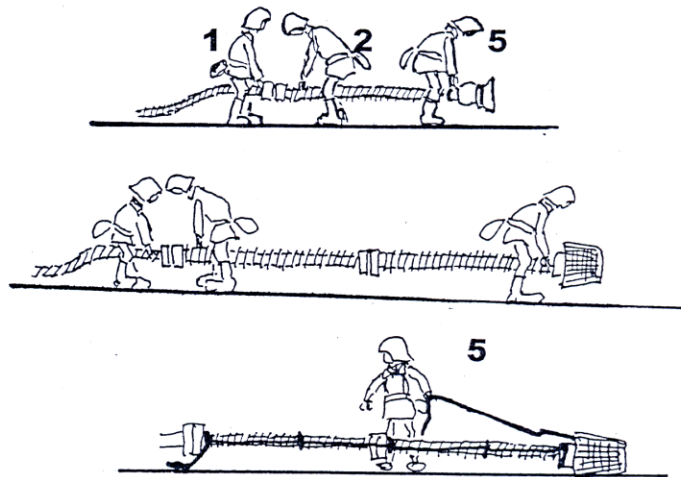
Le 5 est responsable de la manœuvre

Action A-P en aspiration (1 véhicule).

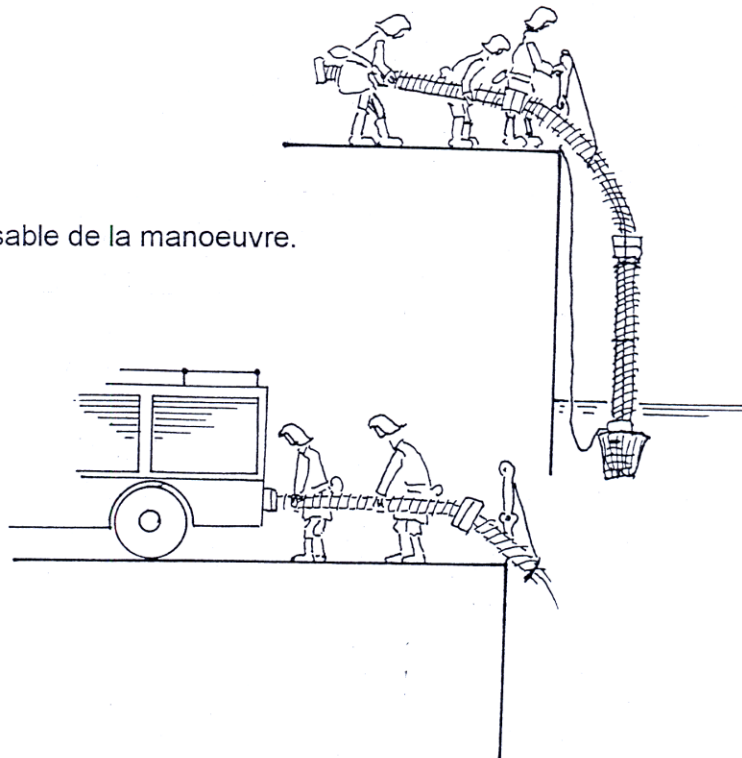
Phase 1



Phase 2

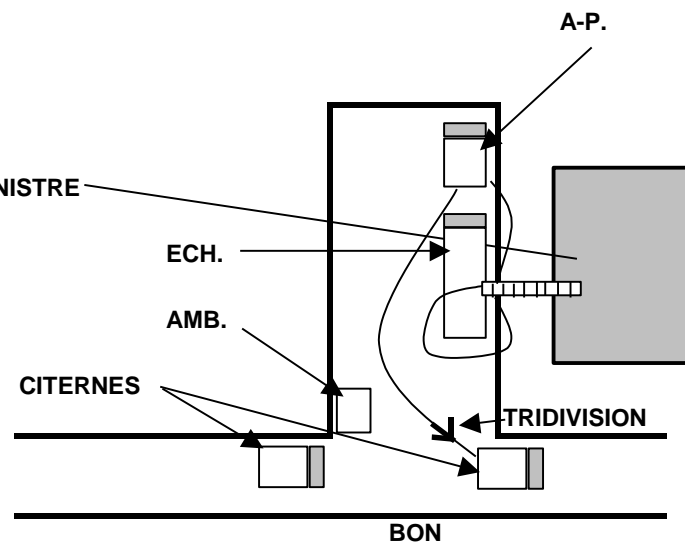
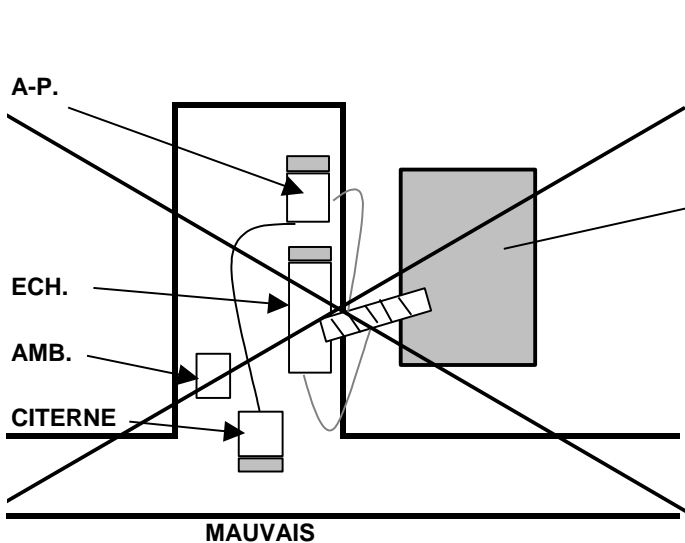
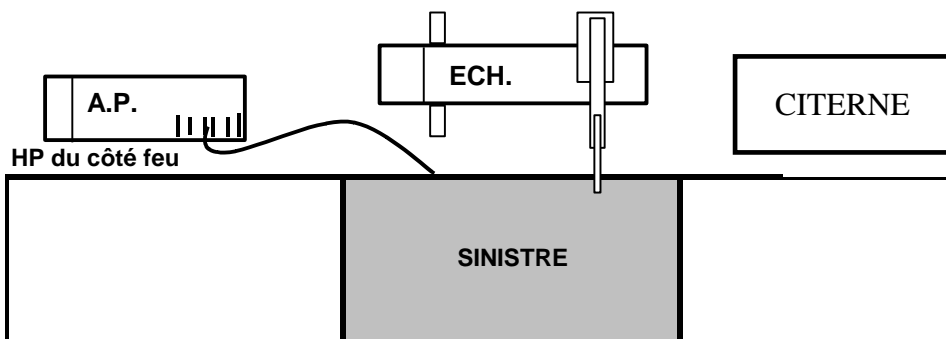


Le 5 est responsable de la manoeuvre.



INSTRUCTIONS DE COORDINATIONS

1. L'exécution des actions de base est subordonnée aux autres instructions que peut donner le gradé responsable (p. ex.: le sauvetage prime l'extinction).
2. Sur les lieux du sinistre, les A-P seront placées à proximité de l'incendie, tout en n'étant pas exposées à la radiation du feu et en laissant un espace de manœuvre suffisant pour l'échelle aérienne.
3. Le placement de la citerne doit se faire d'une manière réfléchie :
 - Elle ne peut gêner l'arrivée ou le départ d'une ambulance et ou d'un SMUR ;
 - Elle ne peut gêner un éventuel déplacement de l'échelle aérienne ;
 - Elle ne peut gêner l'arrivée d'éventuels renforts (autre échelle ou pompe) ;
 - Elle doit pouvoir partir aisément pour effectuer un éventuel replein (éviter les manœuvres dans un cul de sac par ex.).



4. Les engins ne doivent pas être mis en position aux endroits où existe un danger d'effondrement, ni être mis dans des situations telles qu'il serait impossible de les dégager directement si le feu devait prendre une extension inattendue. Il faut prêter également attention aux risques d'embourbement, à la résistance au sol du lieu d'opération (accotements particulièrement dangereux pour les citernes).
5. Toujours essayer d'utiliser la H.P. du côté du feu (voir croquis).
6. Dès le **début** de l'intervention, **TOUT** le personnel porte sa protection individuelle, c'est-à-dire la tenue feu complète. La veste feu sera toujours composée de tous ses éléments comme prescrit par le fabriquant.
7. Pour toutes missions se déroulant sur la voie publique, le port du chasuble fluo est obligatoire excepté pour les sapeurs équipés d'un ARI ou composant une équipe d'attaque.
8. Si l'un des sapeurs de l'A-P ou de l'échelle manque le départ, il part avec la citerne qui l'attend.
9. Les pompiers ne doivent tenir aucun compte d'un ordre reçu par un étranger au Corps (sauf exception en aide adéquate).
10. Exceptionnellement, si les circonstances l'exigent, les lances EXTERIEURES peuvent être servies par un porte-lance sans aide porte-lance.
11. Sauf si des vies peuvent être sauvées de cette manière, on n'ouvrira jamais les portes ou les fenêtres d'un bâtiment en feu avant que les lances ne soient en position, pour éviter l'appel d'air qui aggrave le sinistre. Chaque fois que c'est possible et sûr, le feu sera attaqué par l'intérieur du bâtiment. Ce n'est peut-être pas très spectaculaire pour le public, qui peut se demander si quelque chose se fait, mais cet argument ne doit pas nous influencer. Il est universellement admis que les lances installées dans la rue ne pourront jamais atteindre l'efficacité de celles qui sont mises en œuvre à l'intérieur.
Il faut attaquer le feu par son plan.
12. Sauf contrordre, il ne sert à rien de s'engager dans un bâtiment en feu sans moyens d'extinction.
13. Un coup d'œil rapide à l'intérieur du bâtiment, avant que les lances ne débitent, permet souvent, avec la lumière du feu, de se rendre compte de la nature et de la localisation des matériaux enflammés et si l'incendie prend de l'extension dans une cage d'escalier, trémie d'ascenseur ou dans d'autres pièces. Ce sont des renseignements importants et difficiles à obtenir avant que l'eau n'atteigne le feu, à cause du dégagement important de fumées et de vapeurs.
14. Lorsque du matériel doit être débarqué d'un véhicule, c'est le chauffeur qui a la responsabilité de détacher ce matériel pour le donner au sapeur (exemple: échelle de toit).

15. En dehors des sauvetages et extinctions, le personnel de l'échelle (7 et 8) est chargé de l'évacuation des personnes et de la ventilation.
16. Le V.P.P. – moteur au ralenti - peut être placé d'initiative par le personnel de l'échelle s'il estime que celui-ci sera utile dans la suite des opérations. Il ne sera mis en fonction (moteur au régime de travail) qu'après accord du chef des opérations.
17. Lorsque l'on doit installer une ligne dans une cage d'escalier, les coupes de tuyaux seront déroulées au bas de l'escalier afin d'éviter toutes torsions ou nœuds dans les coupes.
18. Lorsque l'alimentation Citerne vers A-P mesure plus de 4 longueurs, placer une tridivision juste après la vanne de refoulement de cette citerne, de la sorte, lorsque la citerne est vide et qu'elle se débranche de la ligne de ravitaillement, l'eau contenue dans cette conduite n'est pas perdue et de plus, le temps mis pour à nouveau alimenter est réduit.
19. Lorsque l'on a terminé un travail, une mission, il faut sans tarder se mettre à disposition du chef de départ.
20. Après l'extinction, re-conditionner tout le matériel – fermer presque entièrement les tri-divisions – faire les inventaires des véhicules – faire le "re-plein" des tonnes – purger les conduites – etc... . C'est le chauffeur qui sera responsable de ce re-conditionnement.
21. Seul le chef des opérations peut communiquer avec les forces de l'ordre et ou la presse.
22. Chaque intervenant est soumis au secret professionnel.
23. Le convoyeur doit guider toute marche arrière d'un véhicule. Pour ce faire, il doit se placer devant le véhicule côté convoyeur. A l'approche finale, le convoyeur passe à l'arrière du véhicule, côté chauffeur.
24. Une fois rentré à la caserne, le véhicule et son matériel seront nettoyés à grande eau.
25. En période de gel :
 - a. Le nettoyage extérieur ne se fera que si nécessaire.
 - b. Les parties mobiles du véhicule (portes et volets par exemple) seront séchées à l'aide d'un chiffon.
 - c. Les pompes et conduites seront purgées.
26. Une intervention ne prend fin qu'après le re-conditionnement complet et après le rapport d'intervention.

Explosions de fumées :

27. Lorsqu' après reconnaissance ou lecture des fumées, il s'avère qu'une explosion de fumées est à redouter, la H.P. sera remplacée par une B.P. (depuis la colonne d'attente).

28. Lorsqu' une reconnaissance à un étage doit être effectuée, sur ordre, placer l'échelle aérienne ou une échelle à coulisse devant une fenêtre de l'étage à visiter. Cela permet de créer une seconde voie d'évacuation en cas d'explosion de fumées.

A.S.T.R.I.D.

29. Utilisation des « groupes ».

- Annoncer son départ sur la routine.
- Demander à la centrale le groupe d'intervention à utiliser sur place.
- Signaler son arrivée sur place (groupe routine), donner un message d'ambiance (pour le premier véhicule sur place) puis basculer sur le groupe d'intervention.
- Une fois sur place, le chef de départ puis le chef des opérations doivent rester simultanément à l'écoute de la routine et du groupe d'intervention de manière à faire la liaison entre les lieux de l'intervention et la centrale.
- À la fin de l'intervention, signaler sur la routine son départ des lieux et sa rentrée caserne.

30. Une intervention « feu » classique mettra en oeuvre 9 postes radio. Cela nécessite une grande rigueur dans l'application de la **PROCEDURE RADIO** (voir théories ASTRID). L'utilisation d'indicatifs facilitera l'identification des intervenants durant l'utilisation des radios.

Ces indicatifs sont les suivants :

- Officier ;
- Gradé ;
- Chauffeur pompe ;
- Binôme attaque ;
- Binôme alimentation ;
- Chauffeur échelle ;
- Echellier ;
- Chauffeur citerne ;
- Estafette.

AIDE ADEQUATE.

PROCEDURES OPERATIONNELLES.

PREAMBULE :

- Si par le passé, nous avons travaillé quelques fois ensemble, la nouvelle législation concernant nos interventions en « aide adéquate » nous amènera plus encore à intervenir de concert sur un même sinistre.
- L' Ecole du Feu nous forme depuis plusieurs années déjà. La plupart de nos jeunes sapeurs se connaissent même s'ils ne sont pas issus d'un même service d'incendie. Ils ont été formés dans la même école, dans la même classe. Le socle de compétence est donc devenu identique pour tous.
- Notre société est de plus en plus exigeante quant à la qualité de nos interventions. Nous avons maintenant un devoir de résultat.
- Pourtant, il reste un domaine important où nous devons encore « grandir » : la coordination de nos interventions.

Nous devons donc prendre les devants et
**ORGANISER NOS FUTURES
INTERVENTIONS COMMUNES.**

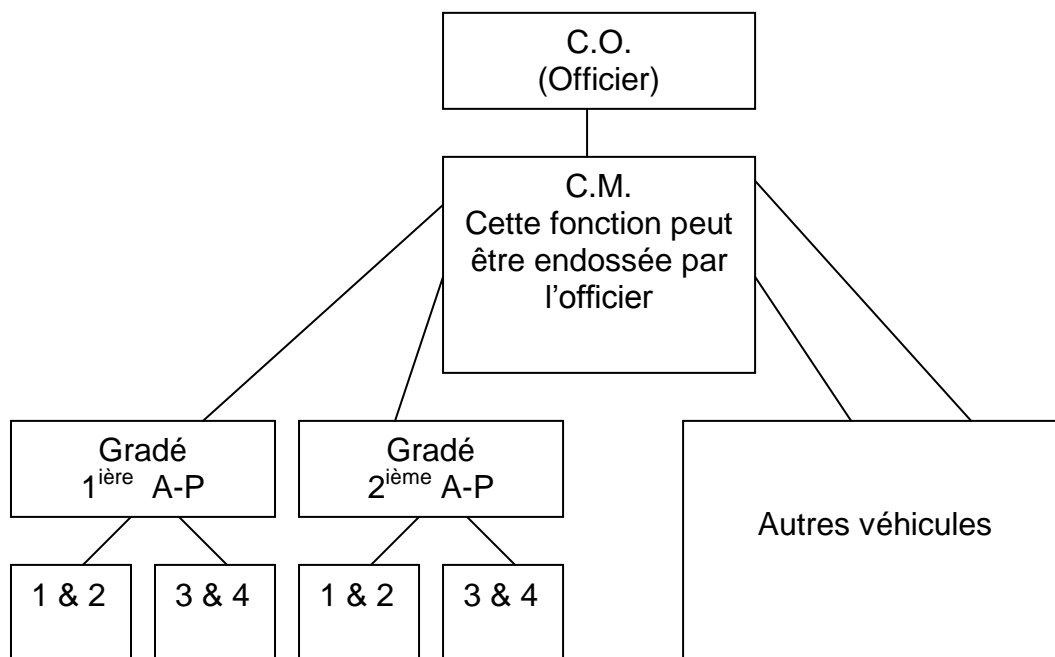
DEUX TYPES DE DEPART :

- Incendie : **A.** De petite ou moyenne importance ;
Désincarcération : **B.** Un véhicule ;
C. Plusieurs véhicules.

Socle applicable à toutes les interventions communes :

- Départs types « aide adéquate » (S.I. le plus proche):
Incendie : une A-P avec personnel complet (4 Sp, 1 Ch, 1 gradé) éventuellement accompagné d'un officier.
Désincarcération : une A-P + un véh. Désincarcération ou une auto-pompe multifonctionnelle (désinca. + A-P = 6 personnes minimum). éventuellement accompagné d'un officier.
- Prendre contact par ASTRID dès le départ et selon les procédures établies (voir instructions de coordination).
- Annoncer, mutuellement, les moyens engagés (nombre de binômes et types de véhicules).
- Se renseigner quant à la localisation du sinistre et de ses accès.
- Se renseigner quant aux procédures éventuelles à appliquer.
- L'officier ou le sous-officier le plus élevé en grade prend la direction des opérations et devient CHEF DES OPERATIONS (C.O.). Les autres gradés sont aux ordres de celui-ci.
- Un CHEF DE MANŒUVRE (C.M.) est, si possible, désigné. Si cela n'est pas possible ou nécessaire, le chef des opérations assumera cette tâche.
- Le sous-officier responsable d'un véhicule reçoit ses ordres du CM (ou du chef des opérations) et les transmet à son personnel.
- Chaîne de commandement :

Erreur !



A. Incendie de petite ou moyenne importance :

1^{ère} A-P sur place :

Binôme d'alimentation (1 & 2) :

- Effectue l'alimentation de l'A-P vers l'hydrant – le binôme d'alimentation de la 2^{ème} A-P aidera si nécessaire.
- Prévient le chauffeur de l'arrivée de l'eau.
- Place la colonne d'attente.
- Se met à disposition du CM.

Binôme d'attaque (3 & 4) :

- Equipé de son ARI, effectue la première attaque selon les ordres donnés.

Chauffeur (5) :

- Place son véhicule selon les ordres.
- Place son collecteur 110/2x70 à clapet
- Place son mini tuyau et la tri division à l'alimentation.
- Aide le binôme d'attaque à dérouler la HP si nécessaire.
- Ouvre les vannes utilisées.
- S'équipe complètement.
- Reste à l'écoute ASTRID en permanence sur le groupe attribué.

Chef de départ (6) :

- Désigne l'emplacement de la 1^{ère} A-P en tenant compte des futurs emplacements de l'échelle aérienne, de la citerne éventuelle et de la 2^{ème} A-P.
- Participe à l'action de son binôme d'attaque.
- Fait exécuter les ordres du CM au personnel de son A-P.
- Reste à l'écoute ASTRID en permanence (groupe attribué + R – éventuel.).

2^{ème} A-P sur place :

Binôme d'alimentation (1 & 2) :

- Aide le binôme d'alimentation de la 1^{ère} A-P à effectuer l'alimentation de la 1^{ème} A-P si cette alimentation n'est pas terminée.
- Alimente la 2^{ème} A-P depuis la première.
- Prévient le chauffeur de l'arrivée de l'eau.
- Se met à disposition du CM.

Binôme d'attaque (3 & 4) :

- Equipé de son ARI, se met à disposition du CM.

Chauffeur (5) :

- Place son véhicule selon les ordres.
- Place son collecteur 110/2x70 à clapet
- Place son mini tuyau et la tri division à l'alimentation.
- Ouvre la vanne éventuellement utilisée.
- S'équipe complètement.
- Reste à l'écoute ASTRID en permanence sur le groupe attribué.

Chef de départ (6) :

- Désigne l'emplacement de la 2^{ème} A-P en tenant compte des futurs emplacements de l'échelle aérienne, de la citerne éventuelle.
- Fait exécuter les ordres du CM au personnel de son A-P.
- Reste à l'écoute ASTRID en permanence (groupe attribué + R – éventuel.).

Instructions de coordination « aide adéquate » :

- L'alimentation d'une A-P se fait systématiquement par le biais d'un collecteur Y 110/2x70.
- Le matériel utilisé proviendra de la 1^{ère} A-P. Le matériel de la seconde A-P ne sera utilisé que si celui de la 1^{ère} A-P est insuffisant ou inadapté.
- Si une noria de citernes doit être organisée, l'emplacement des citernes doit être choisi de manière à ne pas obliger les chauffeurs à effectuer des manœuvres. Pour se faire, la colonne d'alimentation allant de la citerne vers l'A-P sera peut-être longue. Une tri division sera placée au refoulement de la citerne (afin de ne pas perdre l'eau déjà injectée dans les tuyaux).
- Le personnel de l'échelle place son véhicule correctement et alimente celui-ci depuis la première A-P.
- Lors de la mise en place des premiers véhicules, il faut penser à l'arrivée et au stationnement d'éventuels autres véhicules (ambulances et SMUR par exemple);
- En cas de manque d'eau ou en cas d'alimentation très longue à établir, le chauffeur de la 2^{ième} A-P , sur ordre, alimente la 1^{ière} A-P.
- En cas d'incendie de grande ampleur, et sur ordre, chaque A-P établit sa propre alimentation.

A.S.T.R.I.D.

Procédure radio :

En cas d'utilisation des groupes locaux :

- Sélectionner la routine du service territorialement compétent (*pour rappel, changer de dossier à l'aide de la flèche vers le bas, et changer de groupe soit à l'aide de la flèche vers le haut soit de la roulette*).
- Annoncer le départ et les moyens mis en œuvre (*ne plus utiliser les abréviations PV, PP, Spa, Theux, ... ; mais bien la spécificité du véhicule – pompe, désinca, véhicule Officier*).
- Demander à la centrale territorialement compétente le groupe d'intervention qui sera utilisé une fois arrivé sur place.
- Signaler son arrivée sur place (groupe routine local), donner un message d'ambiance (pour le premier véhicule sur place) puis basculer sur le groupe d'intervention.
- Si le chef de manœuvre n'est pas encore sur place, le gradé du premier véhicule doit rester à l'écoute de la routine et du groupe d'intervention de manière à faire la liaison entre les lieux de l'intervention et la centrale.
- À la fin de l'intervention, signaler sur la routine le départ, et se remettre sur son groupe local.

En cas d'utilisation des groupes zonaux :

- Annoncer son départ sur la routine.
- Demander à la centrale de zone le groupe d'intervention à utiliser sur place.
- Signaler son arrivée sur place (groupe routine), donner un message d'ambiance (pour le premier véhicule sur place) puis basculer sur le groupe d'intervention.
- Si le chef de manœuvre n'est pas encore sur place, le gradé du premier véhicule doit rester à l'écoute de la routine et du groupe d'intervention de manière à faire la liaison entre les lieux de l'intervention et la centrale.
- À la fin de l'intervention, signaler sur la routine son départ des lieux et sa rentrée caserne.

Rappel des procédures : (Exemple de l'AP de Theux qui appelle la caserne de Verviers)

Caserne de Verviers ICI pompe de Theux, over.

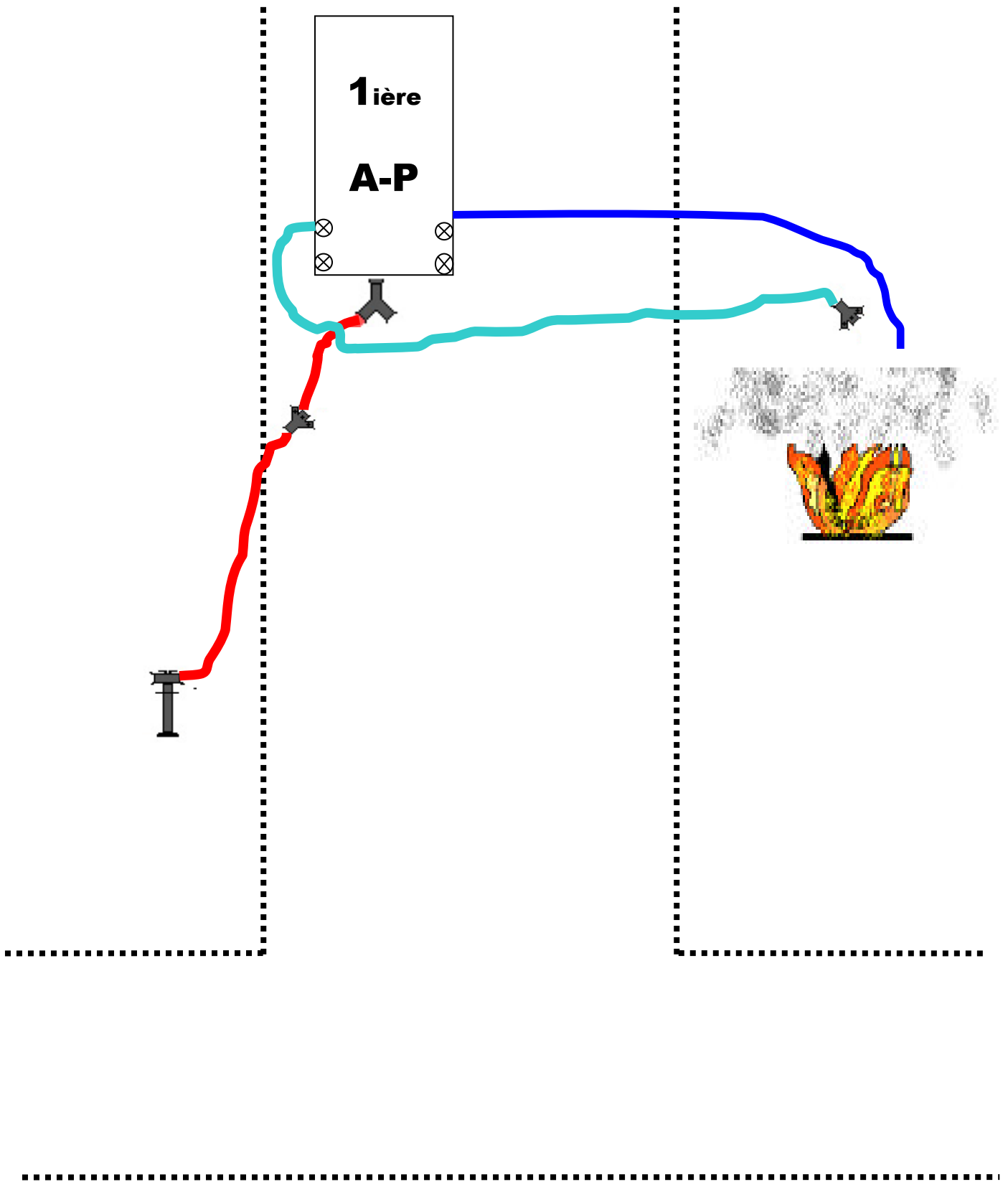
Pompe de Theux ICI caserne Verviers, je vous écoute over.

Caserne de Verviers ICI pompe de Theux, sur quel groupe d'intervention devons nous nous mettre une fois sur place, over ?

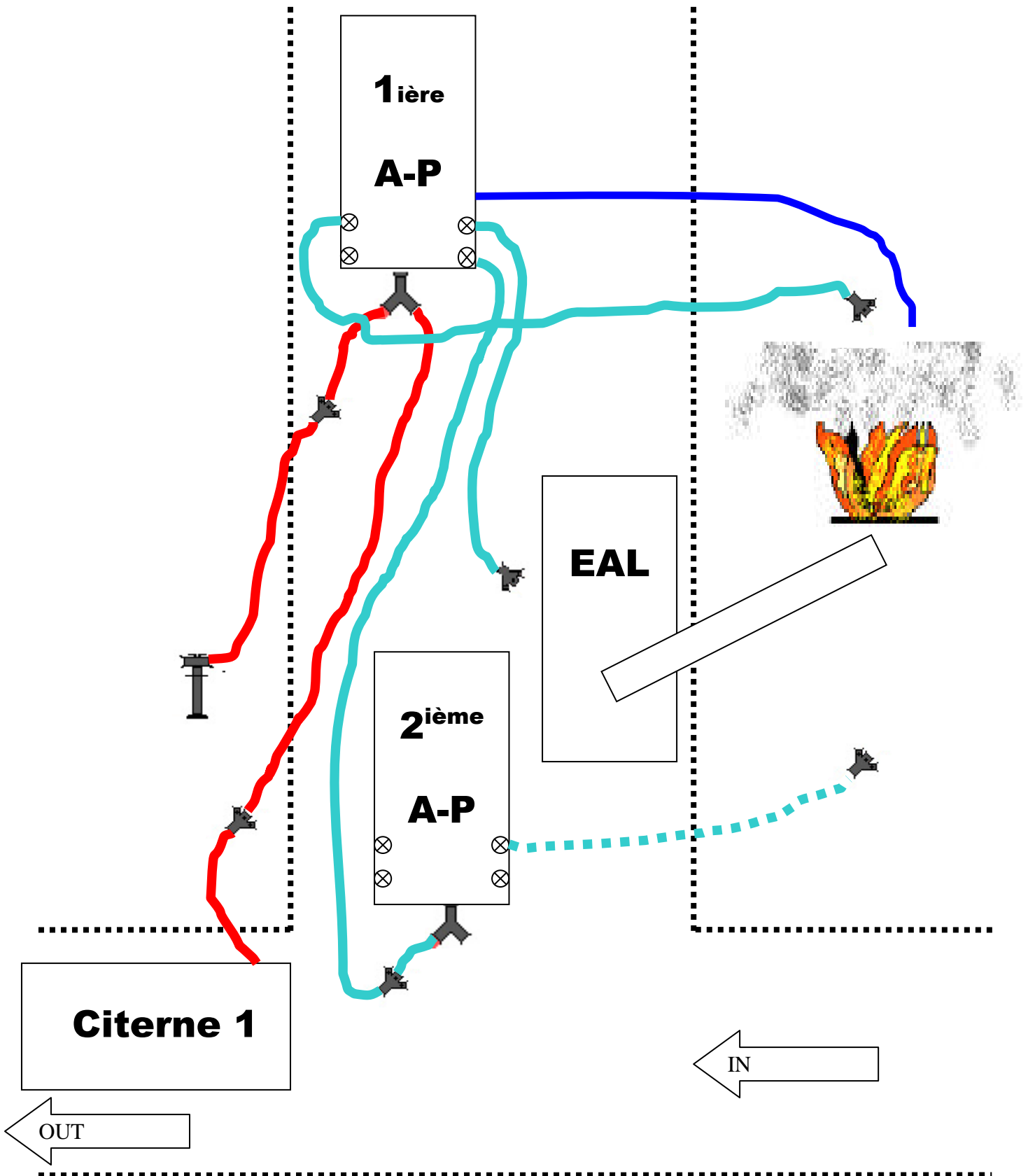
Pompe de Theux ICI caserne de Verviers, le groupe GI Verviers 1 Over.

Caserne de Verviers ICI pompe de Theux, groupe GI Verviers 1, Roger Out.

1^{ère} étape d'une intervention :
l'aide adéquate est seule.



2ième étape d'une intervention :
l'aide adéquate plus SI



B. Désincarcération : un véhicule.

- Le premier détachement arrivé sur place commence le travail selon les procédures prévues au règlement de manœuvre « désincarcération » propre au service.
- Le second détachement arrivé sur place se met à disposition du chef des opérations. Les missions suivantes peuvent par exemple être confiées :
 - Recherche de victimes dans les alentours ;
 - Amélioration du balisage ;
 - Amélioration de l'éclairage ;
 - Rétention d'hydrocarbures ;
 - ...
- Le matériel de désincarcération utilisé est celui du premier véhicule (de désincarcération) sur place.
- Vu le nombre de véhicules d'intervention, le placement de ceux-ci doit être commandé avec clairvoyance car l'arrivée et le départ d'une ou plusieurs ambulances doit être aisé.

C. Désincarcération : plusieurs véhicules.

- Le Chef des opérations désigne un ou plusieurs véhicules à chaque détachement.
- Chaque détachement travaille selon les procédures prévues au règlement de manœuvre de son service.

PROCEDURE "DESESPERE"

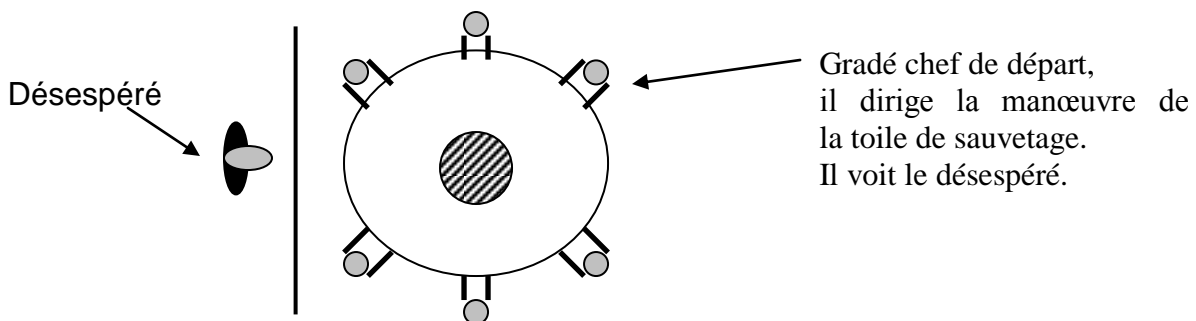
Constitution du départ : A-P + Echelle + le coussin de sauvetage dans l'A-P.

Dès le départ, le chef de départ se renseigne sur l'opportunité de faire fonctionner les FBC et ASS à proximité du lieu d'intervention.

Sur place toutes les actions seront subordonnées à un ordre du chef des opérations.

Donc les actions citées ci-dessous ne le sont qu'à titre indicatif.

Le personnel de l'A-P : (6) placent la toile de sauvetage.

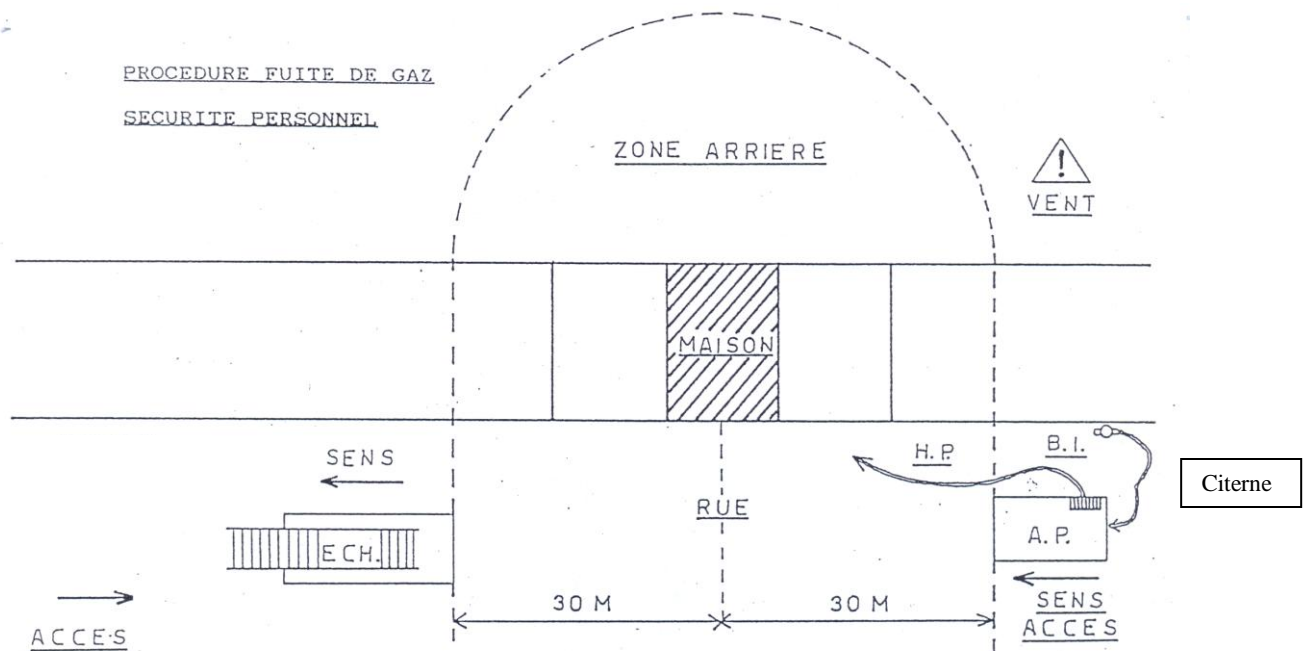


Le personnel de l'échelle: (2) dressent celle-ci et tentent de convaincre le désespéré de renoncer à ses intentions suicidaires.

Tout le personnel sera en tenue feu complète.

Le personnel devra faire preuve de confiance et de sûreté en soi. Il faut éviter de crier, cela peut avoir des conséquences néfastes.

PROCEDURE FUITE DE GAZ SECURITE PERSONNEL



.Placement des véhicules comme sur le schéma. 30 mètres de part et d'autre.

- Ne pas passer devant la maison.
- Echelle, arrière vers la maison (pour gagner de la projection).
- Emporter des lampes anti déflagrantes, détecteur de gaz.
- Tenue feu complète pour tout le monde (masque pour 6, 4 et 3).
- Les GSM et autres appareils électriques sont interdits.
- A l'intérieur:
 - 2 personnes maximum (6 et 4) ;
 - attention aux lampes, sonnettes et téléphones
 - localiser la fuite de gaz (mesures à l'explosimètre)
- A l'extérieur:
 - n°3 prépare une H.P.
 - n°1 et 2 alimentent à sec (B.I. hors de la zone de danger et purgée)
 - colonne attente sur ordre
- N° 7 et 8, sur ordre, évacuation des personnes dans le ou les bâtiments et alentours.
- N° 7 et 8 aérer mais pas de ventilateur électrique.
- Ne pas fumer, attention à l'arrière des maisons.
- Mise en place d'une zone d'exclusion (y compris police).
- N°9 et 10 restent en attente près de l'A-P.
- Vérifier que la société de gaz soit prévenue.
- Vanne de rue à fermer si nécessaire.
- Réagir selon les ordres.

Selon les circonstances:

- Ne pas éteindre une fuite enflammée sur conduite mais refroidir les alentours.

RAPPEL, L.P.G. plus lourd que l'air mais C²H² même densité.

En cas d'explosion, voir théorie sur les effondrements.

LES FEUX DE VOITURE – LPG.

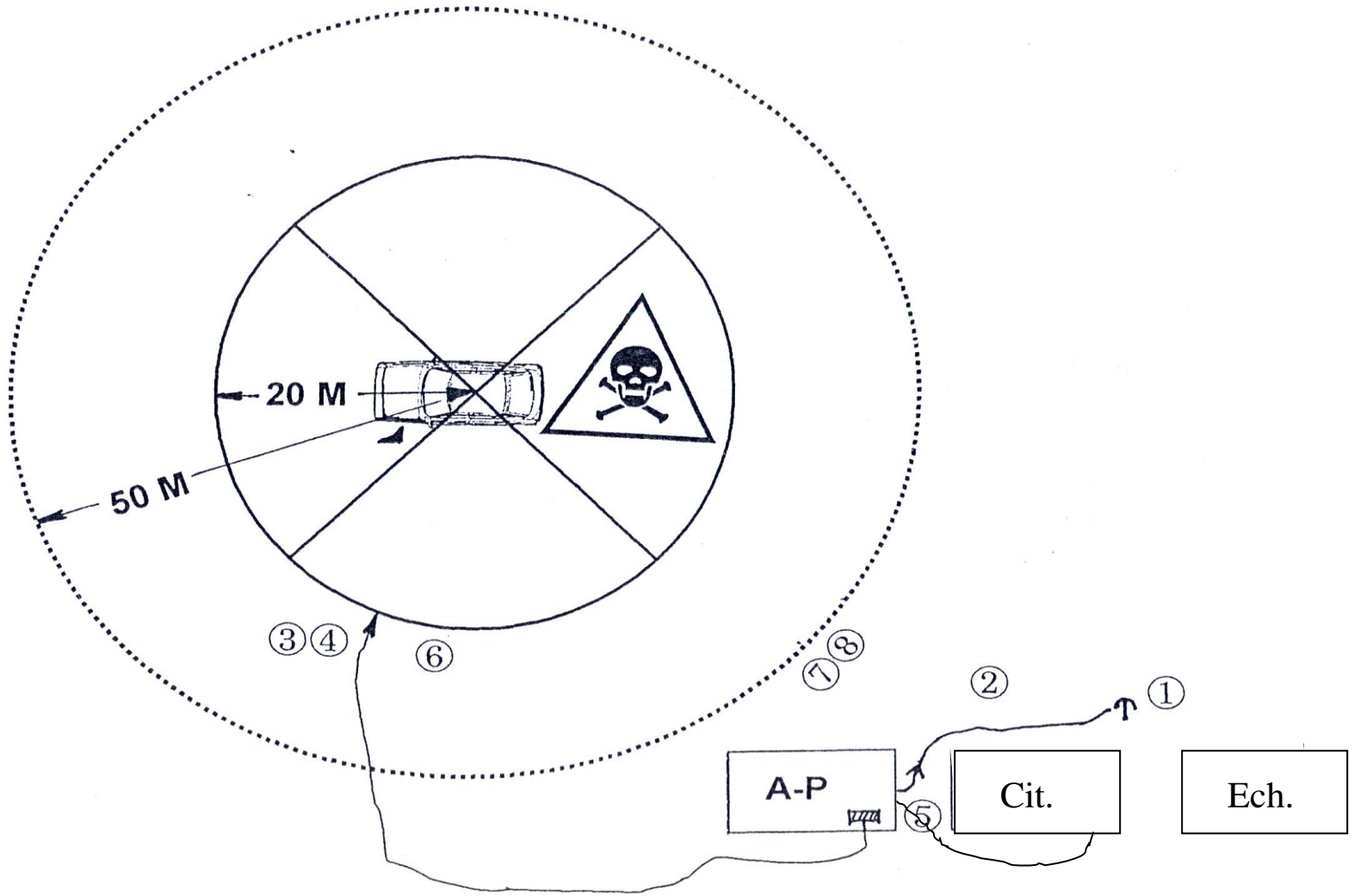
Conduite à tenir lors des opérations d'extinction.

Au risque "classique" de feu de véhicule est associé le risque de BLEVE.

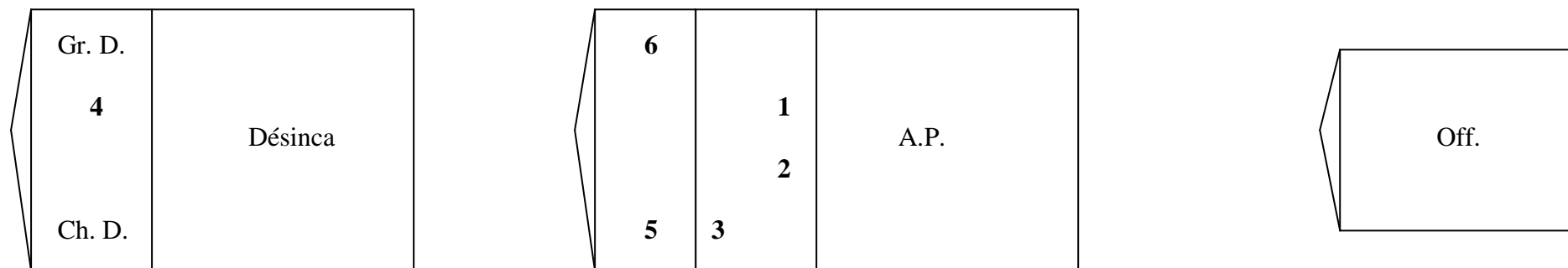
Le BLEVE est un phénomène secondaire, conséquence d'un autre feu. En effet, les véhicules équipés au LPG disposent de réservoirs pouvant contenir 35 à 50 litres pour les véhicules de tourisme, 200 litres pour les véhicules utilitaires, d'un mélange de gaz butane et propane (50/50 environ). Les quantités de gaz liquéfié correspondent à environ 10 à 15 m³ de gaz à l'air libre.

Conduite à tenir:

1. En milieu urbain le départ est constitué du départ feu "normal" (A-P, Ech et Cit.). Sur l'autoroute ou en pleine campagne, l'échelle n'interviendra pas.
2. Considérer a priori qu'un véhicule peut être équipé d'un réservoir LPG. Durant le trajet des renseignements seront demandés.
3. Arrêter l'A-P, autant que faire se peut, 50 mètres avant le véhicule en feu. Protection du chauffeur.
4. Tout le personnel porte la tenue feu complète. Les 3,4,6, portent un ARI. L'agent extincteur est l'eau + émulseur classe « A ».
5. Le n°6 essaye de déterminer la nature du carburant. Dans le cas où cela est impossible (fumée, feu, manque de renseignement, etc...), considérer que le véhicule est équipé LPG.
6. Les n°7 et n°8 (1 & 2 si l'échelle n'intervient pas) délimitent un périmètre de sécurité de 50 mètres (si la police est sur place, ils délimitent ce périmètre selon nos recommandations).
7. Les n°3 et n°4 attaquent le feu par trois quarts avant (les réservoirs se situent généralement en partie arrière du véhicule). Cette attaque s'effectue depuis un périmètre de travail de 20m pour les voitures et 30m pour les véhicules utilitaires.
8. Les n°1 et n°2 établissent la ligne d'alimentation A-P hydrant hors périmètre de sécurité puis établissent un périmètre de sécurité si l'échelle n'intervient pas.
9. Les n° 9 et 10 alimentent l'A-P depuis la citerne puis se mettent à disposition.
10. **Sur ordre** (si véhicule non LPG) le n°1 vient disposer une cale pour immobiliser le véhicule en feu (rue en pente). Ensuite avec le n°2 se tenir à disposition.
11. Si le véhicule est effectivement équipé de LPG, refroidir le réservoir jusqu'à élimination du risque de BLEVE
12. Liaisons : Procédure et écoute radio comme prévu aux instructions de coordination article 33.



LA DESINCARCERATION :



Répartition du personnel:

Groupe SECURITE (Zone Orange – 10 mètres)

6 - 5 - 1 - 2

Groupe ACTION (Zone Rouge – 5 mètres)

Gr.D - Ch.D. - 3 - 4

Ambulanciers : Chauffeur : Matériel, ...

Ambulancier : O₂ + Pulse-Oxymètre - Minerve

Rôle d'**écureuil** → Contact + Rassurance + Explications des actions en cours
Stabilisation de la colonne.

Police sur place : La police reprend en charge la sécurité et le balisage
Le n° 1 devient aide – porte-lance, le n° 2 devient porte-lance.

GROUPE SECURITE

6	5	1	2
Responsable de la sécurité	Mât éclairage autopompe	Cônes	H.P.+ Aqua (Si pas mis)
Prévient le sur-accident	Manœuvres pompe	Flashes	Porte-Lance
Coordination avec Police (baliasge & circulation).	Ecoute la radio (groupe attribué)	Absorbant	
ASTRID : écoute routine et groupe attribué.		Rubalise si besoin	
Aide 1 et 2		Aide Porte-Lance	

!!! Attention au placement de l'autopompe !!! Celle-ci doit rester disponible et pouvoir quitter les lieux de l'intervention sans encombres !

GROUPE ACTION

Gr. Désinca.	Ch. Désinca.	3	4
Reconnaissance:	Mât éclairage désinca.	Place la bâche matériel	Octopus
Nombre de victimes	Commence le balisage	Boite grise: coupe pare-brise	(Air-bag)
Type de calage à réaliser	Place Aqua si PV 12 arrive avant l' A.P.	Couverture alu - tenailles	Sort toutes les cales en caoutchouc
	Holmatro en marche	Ciseaux noirs	
	S'équipe tenue feu + chasuble	Housses de Protection	
		Boite de cales	
		Bois	
Effectue le calage avec n° 4	Pince et écarteur sur bâche	Aide à effectuer le calage	Calage avec Gr.D.
	(teste les 2 outils)		
Découpe avec le n° 4	<u>De nuit:</u> Phare LED	Veille à la sécurité de l'équipe qui coupe.	Découpe avec Gr.D. En coordination avec équipe médicale
	Reste attentif et amène le matériel supplémentaire.		